



Réservation de la Salle des Fêtes de **MIOS**

La salle est mise à disposition à partir de 8 heures le jour de la location, jusqu'au lendemain 6 heures dernier délai.

Monsieur le Maire,

je soussigné (Mr, Mme ou Mlle)

Domicilié.....

Agissant en qualité de Tél :.....

Sollicite la réservation de la salle des fêtes afin d'y organiser.....

Email :.....Nombre de personnes attendues :.....

Le..... deà heures

Tarifs 2010 Particuliers habitant la commune : 1 jour 200 €, 2 jours 300 €,
Associations ou particuliers hors commune : 1 jour 400 €, 2 jours 600 €.

Utilisation du matériel cuisine **NON** **OUI** avec supplément (voir ci-dessous)

Tarifs 2010 Particuliers habitant la commune : 1 jour 65 €, 2 jours 130 €,
Associations ou particuliers hors commune : 1 jour 85 €, 2 jours 170 €.

Fait à MIOS le

Signature :

REPONSE : Pour le Maire, le responsable des salles et du matériel.

N.B : Seule une réponse écrite de la Mairie vaut confirmation de la réservation.

P.S : **1)** La commission de sécurité a fixé la capacité d'accueil de la salle à 230 personnes maximum ainsi que de laisser les issues de secours dégagées. Le non-respect de ces clauses est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

2) Pour les locations du week-end, le retrait des clés aura lieu à l'accueil de la Mairie de Mios le vendredi de 13 heures 30 à 17 heures ou le samedi de 9 heures à 12 heures.

3) Dans l'éventualité où vous auriez recours au service d'un traiteur, ce dernier devra impérativement être agréé. L'acceptation de votre demande de réservation est subordonnée au strict respect de cette condition.